

ANNEE 1961 N° 360 /PR-MFB-CAB.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

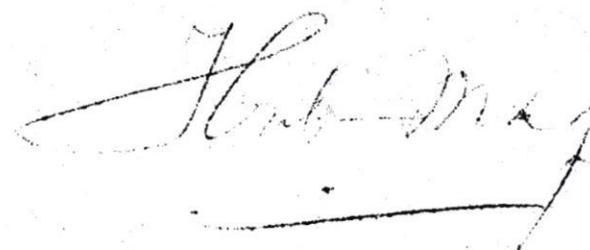
- VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant consitution de la République du Dahomey;
- VU le décret N° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement;
- VU le décret N° 111/PR-CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la loi N° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
- VU le décret N° 210/PR-MEB-CAB du 22 Juillet 1961 nommant Mr. ANGELO Luiz, Inspecteur des Impôts, Directeur-Adjoint du Service des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre à Cotonou;
- EUR la proposition du Ministre des Finances et du Budget;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

ARTICLE 1er : Monsieur ANGELO Luiz, licencié en Droit, Inspecteur des Impôts, est nommé Directeur du Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, Conservateur de la Propriété Foncière de la République du Dahomey, Curateur aux successions et biens vacants, en remplacement de Monsieur PICHON Henri, Inspecteur Central des Impôts en instance de départ en congé de fin de séjour.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 17 NOVEMBRE 1961
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

AMPLIATIONS :

Présidence	15
V-Présidence	2
MFB	2
Tous Ministères	13
Trésor	2
CF	2
DET	2
Intéressé	1
S.G.G.	4
J.O.R.D.	1